

On s'abonne à l'imprimerie  
du Gouvernement.  
Prix : 12 Fr. PAR AN.  
payables par trimestre et  
d'avance.

# MESSAGER DE TAHITI.

Abonnements : 1 franc la ligne,  
caractère petit-romain (9 p.)

AU COMPTANT.  
S'adresser à l'imprimerie du  
Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE.

### ESTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE.

#### ORDRE.

Le Commandant des Marquises, Commissaire impérial aux îles de la Société,

Vu l'article 2 de l'arrêté en date du 10 septembre 1852, le conseil du gouvernement entendu,

#### ORDONNÉ :

Le sieur Sanze, premier maître de timonerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, est nommé maître de port à l'apéctie.

Comme chef du pilotage, maître Sanze jouira d'un supplément annuel de 400 fr.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin Officiel* de la colonie et au *Messager de Tahiti*.

Apéctie, le 4<sup>e</sup> janvier 1854.

#### PAGE.

Par le commissaire impérial :

Le chef d'état-major,

Sigle : DESAUX.

#### DIRECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES.

En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1843, rendue applicable aux îles de la Société :

Vu les termes de l'arrêté en date du 5 mai 1849, n° 23, qui prescrit aux résidents européens de Tahiti et de Moorea la présentation de quatre journées de travail, évaluée en argent à la somme de 20 fr., dont le paiement sera fait par semestre;

Les résidents européens de Papéete devront remettre, au commissaire de police, la somme de dix francs pour prestation du deuxième semestre 1853.

Papéete, le 12 janvier 1854.

Le directeur des affaires Européennes,

Sigle : DESAUX.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

On nous écrit de Sydney, 3 décembre : « Le bateau à vapeur « Kangourou », qui doit ouvrir la ligne du Pacifique, est attendu à Sydney vers la fin de mois; il ne se reportera; assure-t-on, vers le 15 janvier 1855 pour Panama. »

Ce navire retournera-t-il à Tahiti? Nous l'ignorons; mais nous avons tout lieu d'espérer qu'il, indépendamment de ce qui décidera les directeurs de cette entreprise à faire escale dans notre port.

M. le docteur Rutter, inspecteur de la vaccine à Sydney, nous a fait un sentiment d'humanité dont nous ne saurions trop lui témoigner notre reconnaissance, a pris les plus grands soins pour préparer le vaccin destiné à Tahiti. Il nous en envoie deux boîtes : l'une par nos bateaux de la Nouvelle-Calédonie, et l'autre par le *Gaz-Feed*, qui a mouillé vendredi soir cette rade. Quelque soit le succès de cet envoi, nous sommes heureux d'inscrire le nom du docteur Rutter parmi ceux des bienfaiteurs de notre colonie.

Nous lissons dans le *Vœu du Tahiti*, de la semaine dernière, que plusieurs gratifications ont été accordées, par M. le Gouverneur, aux chefs et huiaitarris qui se sont particulièrement distingués par leur zèle pour l'agriculture.

## NOUVELLES DIVERSES.

Les derniers arrivages ont apporté des approvisionnements en farine et salaisons; mais les vins et spiritueux sont toujours rares et chers. Les vins se sont vendus couramment 325 francs la barrique.

— D'après les relevés du registre où sont consignés les mouvements des embarcations, le nombre des voiles et baleiniers venues des districts de l'île, avec des approvisionnements pour le marché, s'est élevé, durant le mois dernier, au chiffre de 102.

— Le *Morning Herald* de Sydney annonce, à la date du 8 décembre, le départ prochain pour Tahiti du brig *Hawke*.

— S. M. l'Empereur a fait grader à 128 personnes canonniers à la suite des affaires de juillet 1853, et qui avaient été déportées en Algérie.

— Le fameux clipper américain le *Sovereign des mers*, parti de Liverpool où il s'était engagé à transporter un chargement en Australie en 60 jours, au prix de 7 livres sterling par tonneau, moyennant renboursement de 5 livres sterling s'il se tempérait pas sa vitesse dans l'espace de temps prescrit, est arrivé à Port-Philip le 7<sup>e</sup> jour de son départ d'Europe.

— La 1<sup>e</sup><sup>r</sup> division de l'escadre de la Manche, sous les ordres du contre-amiral Clément, s'est rendue à Cherbourg où elle a mouillé le 14 septembre. Le vice-amiral Bruny y était attendu.

— La ville de Thébes a été entièrement détruite par suite d'un tremblement de terre. Une personne fut perdue la vie. On a tiré des douzevans dix-huit livres. La population campa en plein air. Thébes, où l'eau était autrefois si abondante, n'a presque plus, et la poussière que la chute des maisons a fait sortir du sol aride, a couvert totalement les jardins fruitiers et les vignobles que les fruits ont perdu toute saveur. Non-stablement Thébes, mais aussi les villages voisins jusqu'à Platée, ont totalement souffert qu'il y en a dix-sept qui sont devenues inhabitables.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à la population qui enfin le vaccin a réussi chez plusieurs enfants de Papéete. Ce succès nous a été envoyé par le docteur Prétot, de Valparaïso. Nous croyons ici être les interprètes des sentiments de tous les habitants en exprimant notre gratitude pour la bienveillance spontanée avec laquelle M. le docteur Prétot a bien voulu nous épauler et venir à bord de l'*Emily Hort*.

Selon toute apparence MM. les chirurgiens majors Pral et Brumachon seront en mesure de vacciner plusieurs enfants dans les premiers jours de la semaine prochaine; et le Gouvernement ne négligera rien pour renouveler ce bienfait dans tous les districts de l'île.

## COURS ET TRIBUNAUX.

### JUSTICE DE PAIX DE PAPÉATE.

L'administration locale, en instituant à la disposition du commerce et de l'industrie ses établissements, ses employés, toutes les ressources dont elle dispose, dans le but de favoriser les premiers pas de notre colonie naissante, n'a d'autre désir que de venir en aide aux négociants et entrepreneurs du pays pour un peu à l'improvisation par les rapides progrès de la place. Les sujets qui se donnent ses offices pour venir au secours des navaires qui ont besoin de réparations sont entièrement gratuits; ils appliquent purement et simplement aux travaux tous les tarifs qui sont autorisés, et l'on sait que ces tarifs sont très inférieurs à ceux d'autre part. Mais on comprend que n'ayant d'autre récompense de leurs peines que la conscience du devoir accompli et d'en servir realms, ils ne soutiennent pas un instinct que leur profit soit misé en doute par la moindre parole cavalière: le sentiment de l'honneur parle trop haut en eux pour qu'ils n'en impriment pas le respect à tout le monde. Voilà ce qui arriva, mardi dernier, le capitaine Lathmann devant le tribunal de justice de paix, dont nous publions le jugement.

« Le sieur Carlo, surveillant employé au chantier de réparations, navire de Fare-Ute, porte plainte contre M. Lathmann, capitaine de la goélette *Emma Parker*, pour des propos injurieux que le capitaine aurait tenus à l'égard de l'administration française au chantier de Fare-Ute. [Propos tendant à faire donner de la probité des administrateurs.]

Le capitaine de l'*Emma Parker* a son tour déclaré qu'il n'a pas en intention d'insulter l'administration française au chantier de Fare-Ute; que si ses paroles ont été interprétées ainsi par Carlo, c'est évidemment le résultat d'un malentendu; car, ajoute-t-il, il n'a qu'à se lancer de l'administration. MM. Sherman, Elwell, Edward et Sowle, capitaines américains, cités à comparution au parquet, à la requête du capitaine Lathmann, attestent tous quatre du respect du capitaine Lathmann pour l'administration française à Tahiti, et que les propos injurieux imputés par Carlo au capitaine ne pouvaient être que le résultat d'un quiproquo occasionné par la différence des langues.

Eufu, M. le consul américain, représenté à l'audience par son chancelier, témoigne également que la sorte et les propos dont parle Carlo étaient passés devant lui, il n'a point entendu le capitaine de l'*Emma Parker* prononcer de paroles injurieuses à l'égard des administrateurs du chantier de Fare-Ute, où la goélette *Emma Parker* venait d'être réparée.

D'après ce qui vient d'être énoncé et nous trouvant suffisamment éclairé sur les faits;

Considérant 1<sup>e</sup> que le sieur Carlo quoique étant de bonne foi, a mal interprété le sens des paroles du capitaine Lathlain, et peut prêter un sens injurieux qu'elle n'avait pas.

Considérant ensuite que le capitaine inculpé déclare qu'il n'a point eu l'intention de blesser l'administration;

Considérant encore que les nombreux témoins du capitaine attestent de la sincérité de sa déclaration;

Considérant enfin, et surtout, le témoignage de M. le conseil administratif;

Nous avons débouté M. Lathlain de la plainte portée contre lui. Il nous a envoyé sans frais.

Le juge de paix P. L. Ag.

Signe : DUVAL.

### BATIMENTS SUR RADE.

#### DE GÉNÉRAL.

26 août. Frégate française *Forte*, commandée par M. de Miniac, capitaine de frégate.

27 décembre. Corvette française *Moselle*, commandée par M. Bellard, lieutenant de vaisseau.

28. Goëlette française *Hydrographe*, commandée par M. Parcappé, lieutenant de vaisseau.

29. Aviso à vapeur français *Duron*, commandé par M. de Lavaissière de Larvergne, Lieutenant de vaisseau.

30. janvier. Corvette française *Sorrelle*, commandée par M. Ferre, lieutenant de vaisseau.

Goëlette française *Nouvelie*, désarmée.

Goëlette française *Peyrefitte*, désarmée.

Goëlette française *Kamehameha*, désarmée.

#### DE COMMERCIAL.

30. août. Goëlette française *Diane*.

17 septembre. Brig anglaise *Modulans*.

3 novembre. Trois masts anglais *Trent*, capitaine Collett.

20 novembre. Trois masts français *Rio*, capitaine Morand.

4 décembre. Goëlette française *Caroline*, capitaine Rousseau, en réparation.

15. Trois masts américains *Contest*, capitaine Brewster, en chargement.

16. Goëlette américaine *Emma Parker*, capitaine Lathlain, en partie pour Huakine.

21. Baleinier américain S. H. Waterman, capitaine Palmer Hall.

21. Baleinier américain *Olympia*, capitaine Russel.

22. Baleinier *id.* S. C. capitaine Sowall, en réparation.

23. Trois masts *id.* *Strabo*, capitaine Callier, se dispose à abattre en carène.

25. Baleinier américain *Cleone*, capitaine Sherman, en partie.

25. *id.* Benjamin Tucker, capitaine Sanda.

27. *id.* George Washington, capitaine Eckward, en déchargement.

30. *id.* Congress, capitaine Hathaway.

30. *id.* Canyon, capitaine Vring.

30. *id.* Triton, capitaine Maynard, en chargement.

2<sup>e</sup> janvier. Baleinier français *Angoulême*, capitaine Vauquelin, en partance pour le Havre.

2. Goëlette sangl. *Caroline Bort* & *Hest*, en déchargement.

4. Baleinier amer. *Polar Star*, capitaine Healy.

7. *id.* *Hero*, capitaine Mc Cleare.

7. *id.* *Waverly*, capitaine Kempton, en déchargement.

7. Goëlette brevetée *Revolte*, capitaine Wupper, en déchargement.

18. Baleinier américain *Emerald*.

18. Trois masts américain *Goshen*, capitaine Davis.

Mouvement du port de Papete du samedi 7 au samedi 14 janvier 1854.

#### ENTRÉES.

1<sup>e</sup> janvier. Baleinier américain *Hero*, capitaine W' Cleare, 330 tonnes, 23 hommes d'équipage, venu des Sandwiches en 30 jours, 5,500 dollars.

7. Baleinier américain *Waterby*, capitaine Kempton, 337 tonnes, 24 hommes d'équipage, venu des Sandwiches en 30 jours, 1,300 dollars.

7. Goëlette brevetée *Revolte*, capitaine Wupper, 120 ton-

nes, 8 hommes d'équipage, 6 passagers, venu de Californie en 38 jours, assortiment.

12. Baleinier américain *Emerald*.

13. Trois masts américain *Goshen*, capitaine Davis, 393 tonnes, 15 hommes d'équipage, 12 passagers, venu de Sydney en 35 jours, assortiment.

#### SORTIES.

10 janvier. Baleinier français *la Mouche*, capitaine Gilles, pour le Havre.

11. Trois masts français *Felix*, capitaine Rouffio, pour Valparaíso, sur test.

#### ARSENAL DE FAREUTE.

Le 9 janvier, à 4 heures de l'après-midi, le trois masts français *Rio* a été mis à l'eau.

Le trois masts américain *Strabo* continue ses dispositions pour abattre.

La goëlette *Hydrographe* confirme son désarmement et fait ses préparatifs pour monter sur cale.

### AVIS OFFICIEL.

#### SERVICE ADMINISTRATIF.

Il sera procédé le 20 janvier prochain, à midi précis, dans les bureaux de M. le chef du service administratif, à l'adjudication sur soumissions cachetées, et anonymes, des fournitures ci-après.

#### SAVOIR :

Fourniture de viande fraîche aux étopeurs de la colonie et aux équipages embarqués, pour les années 1854 et 1855.

Fourniture d'objets de matériel, outils, toiles à voiles, etc., matières grasses et colorantes, cordages, marchandises diverses pour 1854 et 1855.

Tes offres devront être déposées dans une boîte fermant à cle et placée à l'entrée des bureaux de M. le chef du service administratif, où l'on pourra prendre connaissance, ainsi qu'en convient, aux subsistances et au magasin général, des conditions particulières à chaque fourniture.

### ANNONCES.

#### AVIS AU PUBLIC.

Pour frêt pour les Etats-Unis d'Amérique, ou pour l'Europe, Le A. 4. trois masts barque-anglais *Trent*, capitaine Collett.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au capitaine ou à MM. Hart, frères.

Papeete, 6 janvier 1854.

#### PUBLIC NOTICE.

For freight or charter for the United States of America or Europe.

The A. 4. british bark *TRENT*, Collett master.

For particulars apply to the captain or messrs Hart brothers.

Papeete, 6th. January 1854.

#### VENTE AUX ENCHÈRES.

Lundi, 16 janvier prochain, à midi-heures, M. Bonnelin vendra, chez MM. Kelly, Gray et compagnie, les marchandises suivantes qui suivent, provenant du trois masts de Boston *Strabo*: Thé, coton croisé, baquets, balais, etc., etc.

#### SALE BY AUCTION.

On will sell, the 16th. January, at 11 o'clock, Mr. Bonnelin will sell at the stores of Messrs Kelly, Gray and Co. tea, iron, buckets, brooms, etc., etc., damaged ex *Strabo* from Boston.

16 JANV. : BRIOT.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE	TEMPÉRATURE			Humidité moyenne en cent%	ETAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE		
		hauteur moyenne	oscillation diurne	Minima.	Maxima.	VENTS dela baie.	CHL	
D. 4 <sup>e</sup>	759.300	1.35	23.6	27.4	86.50	81.00	E à rafal.	Pluvieux.
J. 5	759.357	2.30	26.9	26.2	85.35	83.10	E id.	d.
M. 3	758.447	1.65	24.1	26.6	86.30	83.50	NE J. b.	d.
J. 5	758.397	1.45	24.5	26.9	86.70	80.15	E id.	d.
V. 6	758.350	1.36	22.6	26.6	86.50	84.60	N faible.	d.
S. 7	758.335	1.30	24.5	26.3	86.95	85.40	SO. f.	d.
H. 8	758.310	1.50	24.7	29.3	87.00	80.20	SO id.	Beau.
I. 9	758.270	1.55	24.0	30.5	87.00	81.20	N id.	d.
M. 10	758.035	1.95	24.0	30.0	87.25	82.00	SO f.	Orageux.
J. 11	758.035	1.95	24.0	30.0	87.00	85.15	ENR 1 <sup>re</sup> h.	Beau.
J. 12	758.172	1.90	23.9	28.2	86.10	88.50	E à rafal.	Gr. pl.
V. 13	758.200	1.25	24.8	28.1	86.75	89.00	NE id.	Ras de m.
S. 14	758.045	1.20	24.3	26.5	86.60	88.10	NE id.	Gr. pl. or.
S. 15	758.045	1.20	24.3	26.5	86.50	88.60	SO f.	id.